

La Minerve



Le Minervoïis

Bulletin municipal SEPTEMBRE 2025

6, rue Mailloux, La Minerve QC J0T 1S0

Téléphone : 819 681-3380 • Télécopieur : 819 274-2031

www.municipalite.laminerve.qc.ca • Courriel : info@municipalite.laminerve.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

BONNE RENTREE SCOLAIRE!



BRUNCH DES BÉNÉVOLES

Remerciements à nos bénévoles
et nouvelle à ce sujet.

VOIR PAGE 8

ÉLECTIONS 2025

Dates importantes à retenir

- * **Vote par anticipation** : 26 octobre 2025
(de 12 h à 20 h)
- * **Jour du scrutin** : 2 novembre 2025
(de 10 h à 20 h)
- * **Commission de révision** :
 - Le mardi 14 octobre 2025 (de 14 h à 17 h)
 - Le jeudi 16 octobre 2025 (de 17 h à 20 h)





Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil municipal. Les procès-verbaux au long sont affichés sur notre site Internet, sous l'onglet "Administration", dès qu'ils sont approuvés par les élus, soit à la séance ordinaire subséquente.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2025

Il a été convenu d'entériner l'octroi d'un contrat à Solmatech inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux en lien avec le traitement de surface simple sur les chemins Després, Pépin et du Lac-à-la-Truite, et ce, pour un montant de 4 926,75 \$, plus les taxes applicables, et d'affecter cette dépense à la TECQ 2024-2028.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

Administration

Il a été convenu d'annuler la résolution 2025.06.159 qui affectait le surplus pour acquitter les coûts de l'aménagement du nouveau stationnement près de la descente du lac Désert puisque ceux-ci ont pu être pris à même le budget d'opération de la voirie.

Les membres du conseil municipal ont autorisé le remboursement de frais de 647,08 \$, à l'Association des propriétaires du Lac-à-la-Truite, pour des réparations à l'estacade de flottaison entre le lac des Mauves et le Lac-à-la-Truite.

Il a été convenu de confirmer l'embauche de madame Cyndie Durand au poste de secrétaire administrative.

Les membres du conseil municipal ont appuyé la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans leur démarche en lien avec le projet Maisons Canada 2025, visant à répondre à la crise du logement, en recommandant que ce projet soutienne autant les communautés en région que les grands centres.

Travaux publics

Les membres du conseil municipal ont autorisé la signature de l'entente sur les modalités de prise en charge des travaux de mise aux normes et d'entretien du sentier Dupras.

Il a été convenu d'autoriser les réparations à être effectuées sur la rétrocaveuse, ainsi que la location d'une rétrocaveuse pendant que la nôtre sera en réparation, moyennant un coût ne devant pas excéder la somme de 26 000 \$, plus les taxes applicables, et d'affecter le surplus pour défrayer cette dépense.

Les membres du conseil municipal ont autorisé l'achat et le remplacement du ponceau Mulet/Castors, situé sur le chemin des Pionniers, près de l'intersection du chemin Paul-Grégoire, et ce, pour un coût ne devant pas excéder la somme de 65 000 \$, plus les taxes applicables, et d'affecter le fonds gravière-sablrière pour un montant de 10 000 \$ et le surplus pour l'excédent.

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Le règlement no 2025-755 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 582 afin d'assujettir certaines interventions dans les bassins versants d'un lac, a été adopté. Un certificat de conformité doit être obtenu de la MRC des Laurentides avant d'en permettre la mise en vigueur.

Il a été convenu de renouveler le mandat de monsieur Jean-François Tanguay comme membre du comité consultatif en urbanisme, pour une période d'un an, soit jusqu'au 4 octobre 2026.

Il a été convenu de demander à la Commission de toponymie, d'annuler l'officialisation du chemin Larouche, à proximité du lac à la Truite, puisque ce chemin est inexistant. Suite à l'intervention d'un citoyen lors de la période de questions, ce dossier sera réévalué.

Un mandat a été confié à la firme PFD Avocats, pour un montant n'excédant pas la somme de 5 000 \$ plus les taxes applicables, afin de représenter la Municipalité dans les procédures judiciaires à être entreprises contre le propriétaire du lot 5264476, matricule : 9422-75-1341, telles procédures visant la remise en état de la rive dans le littoral.

Loisirs

Il a été convenu d'accepter la soumission de Conception Paquette, au montant de 63 875,50 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat de rideaux pour les terrains de pickleball, et d'affecter la subvention accordée via le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA), pour en défrayer la dépense.

Les membres du conseil municipal ont mis fin au contrat de service de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), pour la conception et la construction d'un véloparc (pumptrack), puisqu'il est possible de procéder différemment et à moindres coûts pour la réalisation de ce projet.

Il a été convenu d'autoriser l'achat d'une camionnette usagée pour le Service des loisirs et de la culture, devant notamment servir à l'accomplissement des tâches du préposé aux parcs et espaces verts, et ce, pour un montant n'excédant pas la somme de 25 000 \$, plus les taxes applicables, et d'affecter le fonds de roulement, sur une période de 5 ans, à compter de 2026, pour en défrayer la dépense.

Les membres du conseil municipal ont autorisé le dépôt d'une nouvelle demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA), pour l'acquisition d'équipements d'entraînement pour les aînés.

Il a également été convenu d'autoriser l'achat de 3 bancs d'exercices auprès de Les Équipements AtlasBarz, au montant de 12 508,17 \$, plus les taxes applicables, et d'affecter la subvention accordée via le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) 2024-2025, pour en défrayer la dépense.

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

La Minerve



VOTE PAR CORRESPONDANCE

- Municipalité : La Minerve
- Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Suzanne Sauriol, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire	
Poste de conseillère ou conseiller 1	Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 2	Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 3	Poste de conseillère ou conseiller 6

Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection, aux jours et aux heures suivants:

Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025.

HORAIRE

Mardi	De 9 h à 12 h.....	De 13 h 30 à 16 h
Mercredi	De 9 h à 12 h.....	De 13 h 30 à 16 h
Jeudi	De 9 h à 12 h.....	De 13 h 30 à 16 h
Vendredi.....	De 9 h à 12 h.....	De 13 h 30 à 16 h

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025 de 10 h à 20 h**
Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection au plus tard le 16 octobre 2025.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 21 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre 2025, à 16 h 30.

La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Lucie Bourque.

Vous pouvez joindre la présidente (ou la secrétaire d'élection, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Suzanne Sauriol, Présidente d'élection
Adresse : 6, rue Mailloux, La Minerve (Québec) J0T 1S0
Téléphone : 819 681-3380 poste : 5501

Lucie Bourque, Secrétaire d'élection
Téléphone : 819 681-3380 poste : 5502

RESPECT ENVERS LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Derrière chaque service offert par la Municipalité, il y a des êtres humains qui travaillent avec dévouement et professionnalisme. Nous tenons à rappeler que les employés municipaux ont droit au respect et à la courtoisie dans toutes leurs interactions.

Les paroles blessantes, les comportements agressifs ou les attaques personnelles n'ont pas leur place dans nos échanges. Un climat de respect est essentiel pour maintenir un service public de qualité et une communauté harmonieuse.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Saviez-vous que seulement 5% des matières générées constituent des déchets ultimes destinés au bac noir?

La collecte mensuelle du bac noir vise notamment à se conformer au Plan de gestion des matières résiduelles de RECYC-QUÉBEC et ainsi :

- Réduire les coûts de transport et les émissions de CO²;
- Encourager un meilleur tri des matières recyclables et compostables;
- Diminuer les déchets envoyés à l'enfouissement;

Il est toutefois possible que certains ménages, pour une raison ou une autre, surtout en période estivale où quand il y a des rassemblements à la maison, requièrent d'avoir plus d'un bac noir.

Sachez que si c'est votre cas, il est possible d'adresser une demande à la Municipalité, pour obtenir un bac noir supplémentaire. Il y a toutefois des frais applicables, soit le remboursement du coût d'achat d'un bac, actuellement au montant de 120 \$, et l'ajout d'une taxe d'ordures supplémentaire à votre compte de taxes, qui est présentement au montant de 120 \$. Par contre, l'ajout d'un bac bleu ou d'un bac brun est gratuit et ne génère aucune taxation supplémentaire.



Connaissez-vous les conséquences environnementales des matières organiques qui se retrouvent dans les dépotoirs? Au Québec, elles représentent encore 37% des 1,9 million de tonnes de matières éliminées de provenance municipale, en 2023. En se décomposant dans les sites, sans oxygène, ces matières produisent du méthane, un gaz à effet de serre 80 fois plus puissant que le CO² sur une période de 20 ans.

Les sites d'enfouissement sont la troisième source anthropique de méthane au monde (20,9 millions de tonnes d'équivalent de CO² au Canada). Au Québec, les sites d'enfouissement représentent 5,6% de nos gaz à effet de serre (2022).

Le compostage est une habitude simple à intégrer qui a d'énormes bénéfices pour notre planète!

Composter, ce n'est pas sorcier !

SÉCURITÉ DES PISCINES

Afin de prévenir les noyades, notamment chez les jeunes enfants, le gouvernement du Québec impose des normes uniformes pour toutes les piscines extérieures (hors terre, creusée, semi-creusée et démontable), peu importe leur date d'installation. Les propriétaires de piscines résidentielles installées avant novembre 2010 ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour se conformer au règlement.

Parmi les principales exigences :

Enceinte obligatoire autour de la piscine, d'au moins 1,2 m de hauteur, empêchant le passage d'un objet de 10 cm. Les haies et arbustes ne sont pas considérés comme des enceintes valides.

Portes d'accès munies de dispositifs de fermeture et de verrouillage automatiques. Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits :

- du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte;
- du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur.

Équipements fixes (modules, escaliers, etc.) doivent être situés à au moins 1 m de la piscine ou de l'enceinte.

Fenêtres et murs utilisés comme barrières doivent respecter des critères de sécurité spécifiques.

Nous vous rappelons aussi qu'un permis est nécessaire pour construire, installer ou remplacer une piscine, pour installer un plongeur ou pour ériger une construction permettant ou empêchant l'accès à une piscine.

Vérifier le site internet suivant pour répondre à la grille d'auto-évaluation et vous y trouverez aussi un document synthèse :

<https://www.quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-piscines-residentielles/securisez-piscine#c260971>



Au cours des prochaines semaines, les inspectrices du Service de l'urbanisme et de l'environnement effectueront des visites-terrains afin de procéder à la fermeture des permis de construction et afin de s'assurer du respect de la réglementation municipale en vigueur.

Ces inspections visent à garantir que les travaux réalisés sont conformes aux autorisations délivrées et aux normes établies.

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2025

La semaine de la prévention des incendies (SPI) se tiendra cette année du 5 au 11 octobre 2025 sur le thème:

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI!

CONSEILS ÉLECTRISANTS



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Vérifiez le bon fonctionnement de votre avertisseur et de vos piles au moins 2 fois par année, en appuyant sur le bouton d'essai;
- Installez au moins un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol;
- Remplacez votre avertisseur de fumée 10 ans après la date indiquée sur votre appareil;
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.



CERTIFICATION DES APPAREILS ÉLECTRIQUES

- Assurez-vous que vos appareils électriques sont certifiés au Canada. Ils doivent porter l'un des symboles suivants:



APPAREILS ÉLECTRIQUES

- Lisez le manuel du fabricant avant d'utiliser l'appareil et suivez toujours les consignes;
- Respectez le dégagement minimal requis (celui-ci peut différer d'un appareil à l'autre);
- Suivez le temps d'utilisation recommandé par le fabricant (p. ex. : pour votre couverture électrique chauffante);
- Débranchez les appareils électriques lorsqu'ils ne sont pas utilisés.



APPAREILS ENDOMMAGÉS

- Remplacez tout appareil endommagé, usé ou non conforme;
- Vérifiez régulièrement l'état de vos appareils et des fils électriques; un fil effiloché ou abîmé peut causer un début d'incendie;
- Ne coupez pas la troisième broche de mise en terre d'une fiche électrique.



MODIFICATION D'APPAREILS ÉLECTRIQUES

- Ne modifiez jamais un appareil électrique;
- Confiez la réparation de vos appareils électriques à un spécialiste certifié.



CHARGEUR

- Utilisez le chargeur fourni par le fabricant ou un chargeur certifié (p. ex. : cUL, cSA);
- Respectez le temps maximal prévu pour la recharge;
- Évitez d'exposer le chargeur à l'eau, à la chaleur ou au froid intense;
- Jetez les piles dans un point de dépôt ou encore à l'écocentre.



RALLONGES

- Utilisez les rallonges comme une solution temporaire uniquement;
- Assurez-vous de garder les rallonges dégagées. Évitez de les coincer sous un tapis ou derrière un meuble.



MULTIPRISES

- Branchez-y uniquement des appareils à faible consommation d'électricité et privilégiez les multiprises avec disjoncteurs intégrés.



CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

- Gardez tout matériau combustible (rideaux, tentures, meubles, etc.) à une distance minimale de 15 centimètres du chauffage mural;
- Si vous utilisez un chauffage d'appoint, choisissez un modèle muni d'un arrêt automatique, installez-le à au moins 1 mètre de distance de tout matériau combustible et branchez-le directement dans la prise murale.



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À LA MAISON

- Faites toujours appel à un maître électricien pour vos travaux touchant l'électricité;
- Laissez toujours en place le couvercle protecteur du panneau électrique et contactez un électricien si le panneau dégage une chaleur anormale;
- Si un fusible saute dans votre panneau électrique, vérifiez s'il n'y a pas trop d'appareils branchés sur ce circuit. S'il n'y a pas de raison apparente pour ce bris, faites inspecter le fusible par un maître électricien.

SAVIEZ-VOUS QUE PLUS DE 23 % DES INCENDIES DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS SONT CAUSÉS PAR LES APPAREILS ÉLECTRIQUES ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ?

[Québec.ca/prévention-incendies](https://quebec.ca/prevention-incendies)

RALENTISSEZ, C'EST LA RENTRÉE !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : QUELLES SONT LES RÈGLES?



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Respectez les limites de vitesse affichées. Dans une zone scolaire, l'amende est doublée si l'infraction est commise durant la période scolaire. Cette dernière est indiquée par la signalisation routière. S'il n'y a pas une telle signalisation, elle débute à 7 h et se termine à 17 h, chaque jour, du lundi au vendredi pendant les mois de septembre à juin.

Les usagers de la route, incluant les cyclistes, ont l'obligation de s'immobiliser à plus de cinq mètres à l'approche d'un autobus ou d'un minibus dont les feux rouges intermittents sont en marche ou dont le signal d'arrêt obligatoire est déployé.

Lorsque la circulation est dirigée par un agent de la paix, un brigadier scolaire ou un signaleur chargé de diriger la circulation lors de travaux, toute personne doit, malgré une signalisation contraire, obéir à leurs ordres et signaux.

Les conducteurs sont dans l'obligation de s'immobiliser à l'approche d'un passage piéton lorsqu'un piéton s'est engagé sur les bandes jaunes ou blanches ou qu'il a manifesté son intention de le faire.

Il est primordial de respecter la signalisation aux abords des écoles, particulièrement les zones réservées aux autobus, les zones où le stationnement est interdit et les zones de débarcadère. Plusieurs parents déposent leur enfant à l'école; ceux-ci doivent s'assurer de le faire à un endroit sécuritaire afin d'éviter les manœuvres imprudentes telles que le stationnement en double et les virages en « U ».

Pour plus d'informations sur les différentes règlementations, nous vous invitons à consulter le site internet de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) au lien suivant : <https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere>

En cohérence avec la stratégie en sécurité des réseaux de transport Partenariat, Intervention, Sensibilisation, Technologie, Évaluation (PISTE), la Sûreté du Québec se joint une fois de plus à ses partenaires en sécurité routière pour l'amélioration du bilan routier. **BONNE RENTRÉE SCOLAIRE !**



Grâce à ses précieux bénévoles et donateurs, la Fondation d'appui aux familles de La Minerve est heureuse d'annoncer qu'elle a fait trois dons significatifs pour les jeunes de La Minerve et leurs parents :

- Un total de plus de 4 000 \$ pour les élèves de l'école La Relève de La Minerve, permettant de prendre en charge les frais de la rentrée pour les cahiers d'exercices. Par ce geste généreux, la facture de la rentrée a été diminuée de manière significative pour les parents;
- Un montant d'un peu plus de 4 000 \$ a été remis à la boutique L'Apostrophe, pour les effets scolaires (cahiers d'exercices) obligatoires des jeunes du secondaire 1 à 5 de notre communauté. Ce geste a permis d'alléger la facture scolaire d'une trentaine d'élèves et de donner un coup de main concret aux familles dans le parcours de leurs jeunes;
- Un montant de 2 000 \$ a été remis à l'École des Grands, un projet du Centre collégial de Mont-Tremblant visant à soutenir la réussite éducative et la persévérance scolaire des jeunes, notamment ceux de l'école La Relève. En jumelant des étudiants du cégep avec des élèves du primaire dans un cadre bienveillant et stimulant, le projet vise non seulement à améliorer les compétences scolaires des enfants, mais aussi à renforcer l'estime de soi, la motivation et le sentiment d'appartenance à la collectivité, autant chez les jeunes aidés que chez les collégiens et collégiennes qui s'impliquent comme mentors.

La Fondation tient ainsi à soutenir toutes les familles et à contribuer à la réussite des élèves de notre communauté.

FONDATION D'APPUI AUX FAMILLES DE LA MINERVE



PÉRIODE DE CHASSE AU GROS GIBIER DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PAPINEAU-LABELLE



Pour les périodes du :

15 septembre au 2 octobre

27 octobre au 15 novembre

Les sentiers suivants seront fermés :

PAALM

ROUTE DES ZINGUES

SENTIER DU LAC -À-LA-TRUITE

SENTIERS GÉRÉS PAR LA RÉSERVE FAUNIQUE

Chasse aux petits gibiers* :

1^{er} au 14 septembre

10 au 26 octobre

16 novembre au 15 janvier 2026

* À noter que durant cette période, les randonneurs peuvent rencontrer des chasseurs de petit gibier.

Pour la sécurité de tous, il est crucial d'éviter de s'aventurer hors des sentiers balisés pendant la saison de chasse. En restant sur les chemins principaux, vous réduisez les risques de surprendre des chasseurs, qui sont souvent plus vigilants dans ces zones fréquentées. Le respect des panneaux d'avertissement et le port de vêtements de couleurs vives augmentent également votre visibilité.



PÉRIODE DE CHASSE

Nous vous rappelons qu'il est important
de rester dans les sentiers
lors de vos randonnées.

- ▶ Sentier Tour du Village
- ▶ Sentier Poupart
- ▶ Sentier des Sucres



**Nous vous recommandons
fortement de porter un dossard!**



Bonjour chers concitoyens,

Alors que plusieurs profitent des bienfaits de la nature pendant l'été et font des randonnées, Coalition Minerve poursuit son mandat de protection des forêts en écrivant à nos représentants gouvernementaux et en accompagnant des photographes intéressés à publier un livre sur la beauté et l'importance des forêts anciennes.

En effet, le 4 août dernier, Pierre Deschamps, président de Coalition Minerve, a guidé messieurs Marc-Olivier Godard et Mikaël Huot sur la route des Zingues afin de leur faire découvrir la forêt ancienne qui fait partie du projet d'aire protégée du secteur Marie-Le Franc qui est en attente d'approbation.

D'ailleurs, la population est invitée à continuer de se prendre en photo à côté du panneau situé devant l'hôtel de ville et à envoyer les photos à coalitionminerve@gmail.com afin d'appuyer le projet d'aire protégée de façon concrète.

Enfin, afin de soutenir Coalition Minerve dans les projets qu'elle entreprend et d'en apprendre plus sur la façon de protéger nos forêts, vous êtes tous et toutes invités à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu **le 28 septembre, de 10 h à 12 h, au centre communautaire.** Merci de venir en grand nombre !





Le Centre d'action bénévole Laurentides confirme la vente de son point de service de Mont-Tremblant et réaffirme son engagement envers l'ensemble de son territoire

Le CABL confirme que la vente de son point de service de Mont-Tremblant est maintenant officialisée et que la bâtisse sera cédée aux nouveaux propriétaires à la fin août. Tel qu'annoncé précédemment, la permanence est déjà centralisée au bureau de Sainte-Agathe-des-Monts depuis la fin du mois de juin.

Il est important de préciser que cette transition **n'entraîne aucun impact sur l'offre de services**. Le CABL demeure **pleinement présent et investi dans l'ensemble des 20 municipalités de son territoire**, incluant Mont-Tremblant et les municipalités environnantes. Tous les services aux citoyens continuent d'être offerts, grâce notamment aux collaborations et partenariats déjà en place.

👉 Dans le secteur de Mont-Tremblant, la présence du CABL se poursuit par une collaboration avec **La Samaritaine**, où notre équipe sera sur place les mardis après-midi dès le 9 septembre pour assurer la **livraison de la popote roulante** ainsi que le **point de chute des repas surgelés**. La Samaritaine sera également notre point de chute pour le dépôt de documents de nos bénévoles.

👉 De plus, notre précieux partenariat avec **Chef à la rescousse** se maintient, et nous sommes heureux d'annoncer que nous les retrouverons pour la production de la popote roulante dans leur toute nouvelle cuisine, prévue à Mont-Tremblant d'ici la fin de 2025.

Par cette réorganisation, le CAB Laurentides confirme sa volonté de maintenir des services **accessibles, de proximité et de qualité** sur l'ensemble du territoire de la MRC des Laurentides.

📍 **Source et renseignements :**
Centre d'action bénévole Laurentides

☎ 819 326-0819
✉ info@cab-laurentides.org
🌐 www.cab-laurentides.org

Chers bénévoles,

Au nom du conseil municipal, je tiens à vous exprimer toute notre gratitude pour votre implication au sein d'un organisme de La Minerve, qui supporte et améliore la qualité de vie de tous nos citoyens.

Votre temps, votre énergie et votre passion ont été d'un grand soutien et ont contribué de manière significative à l'épanouissement de notre communauté. C'est pourquoi le conseil municipal organise chaque année un brunch des bénévoles. Cet événement représente pour nous, l'occasion idéale de souligner votre belle implication et votre grande générosité.

Comme il y aura des élections en novembre prochain et qu'il ne sera pas possible pour le nouveau conseil de tenir cet événement en novembre, comme à l'habitude, nous profitons de cette opportunité pour vous annoncer que le traditionnel « brunch des bénévoles » se tiendra dorénavant au cours de la semaine de l'action bénévole, généralement en avril de chaque année. C'est donc au cours de la semaine du **19 au 25 avril 2026** que nous vous rendrons hommage et que sera souligné, à La Minerve comme ailleurs au Québec, l'importance du bénévolat et de la participation communautaire.

Nous vous invitons à mettre une note à vos agendas et à surveiller les informations que nous publierons à ce sujet, au cours des semaines précédant l'évènement.

Bien que l'hommage officiel se tiendra au printemps prochain, nous tenons à vous exprimer, par le biais de cette correspondance, toute notre reconnaissance pour votre belle contribution à la vie de notre communauté, et souhaitons de tout coeur pouvoir continuer à bénéficier de votre précieuse implication.

Nous vous prions de recevoir, chers bénévoles, nos meilleures salutations.

Le maire et le conseil municipal



Résidence LA MINERVE

Bonjour Minervois,

Statut de la construction : Avec le retour des vacances de la construction, on remarque que l'aspect visuel de la Résidence change presque à tous les jours. Toute la structure des murs est maintenant complétée et la fermeture des murs est même en cours. Ne soyez pas inquiets, il ne s'agit ni de la couleur ni des matériaux de finition. Nous avons maintenant une bien meilleure idée de l'ampleur qu'aura le bâtiment. Le réservoir d'eau pour le système de gicleur est en place et le mur de soutènement est presque complété de ce côté du terrain. La construction des autres murs de soutènement se poursuit et nous pourrons bientôt voir le niveau final du terrain dans son ensemble. Au cours des prochaines semaines, puisque les murs seront fermés, plusieurs corps de métiers (électricien, plombier, etc.) débiteront leur travail à l'intérieur. En somme, nous devrions voir du changement sur une base régulière, ce qui est TRÈS ENCOURAGEANT. N'oubliez pas de demeurer prudents à l'approche du chantier.

Votre comité de travail est présent, deux fois par mois, aux réunions de chantier, et je peux vous assurer que nous sommes tous très motivés par l'évolution du chantier. Plusieurs personnes m'accostent afin de connaître la date d'ouverture de la Résidence. Nous comprenons votre empressement à la connaître mais il est malheureusement un peu trop tôt pour le savoir. Soyez assurés que nous vous la communiquerons dès que nous la connaissons.

À ce jour, nous avons 14 ou 15 demandes complétées et déposées. Il reste donc de la place pour vous. Nous allons poursuivre l'affichage de notre offre de logements dans les municipalités avoisinantes puisque nous avons comme objectif d'avoir au moins 90% des logements réservés le plus rapidement possible. Également, au cours des prochaines semaines, nous allons compléter la grille d'évaluation permettant de valider l'admissibilité des demandes déjà déposées.

Minervoises et Minervois, ce projet est chez vous et pour vous, n'attendez pas qu'il n'y ait plus de place. Communiquez avec un responsable de l'OBNL afin de confirmer votre intérêt et remplir la documentation. Au besoin, nous pouvons même vous aider avec la documentation et les calculs. N'hésitez pas à communiquer avec nous. Il est important de retenir que votre demande devra être évaluée par un comité de sélection qui devra en valider l'admissibilité. L'attribution des logements subventionnés est régie par la loi et régie par la Société d'habitation du Québec (SHQ). Vous pouvez communiquer avec l'organisme « Résidence La Minerve », par **courrier** au : 173, chemin des Fondateurs à La Minerve, J0T 1S0, par **téléphone** au : 514 249-7324 ou par **courriel** à l'adresse : residencelaminerve@outlook.com

OBNL Résidence La Minerve



Remise de certificats humoristiques lors de la soirée Pickleball fluo

Une belle réussite pour une première édition!

Merci à tous les participants et un **IMMENSE merci à tous les bénévoles**, sans eux, ce genre d'événement n'aurait pu avoir lieu.

Surveillez la deuxième édition à venir en 2026!



Calendrier des *Activités*

SEPTEMBRE	11 - 18 - 25	13 h	SCRABBLE	Club de scrabble Mine de Rien	Centre communautaire
SEPTEMBRE	12 - 15 - 22 - 26 - 29	13 h 30	CARTES	Les Joyeux Minervoïis	Centre communautaire
SEPTEMBRE	13	18 h	CONFÉRENCE MÉDITATION ET L'ART DU LÂCHER-PRISE	Centre de méditation Kadampa Shamata	Centre communautaire
SEPTEMBRE	15 - 17 - 22 - 24 - 29	19 h 30	DARDS	Les Joyeux Minervoïis	Centre communautaire
SEPTEMBRE	16 - 23 - 30	13 h 30	BASEBALL POCHE	Les Joyeux Minervoïis	Centre communautaire
SEPTEMBRE	21	6 h 30	COURS CANADIEN SÉCURITÉ MANIEMENT D'ARMES À FEU	L'Association chasse & pêche	Centre communautaire
SEPTEMBRE	27	14 h 30	CONFÉRENCE DE JOSÉE BOUDREAU	Bibliothèque	Centre communautaire
SEPTEMBRE	28	De 10 h à 12 h	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE COALITION LA MINERVE	Coalition La Minerve	Centre communautaire
SEPTEMBRE	30	De 9 h à 12 h	CUISINE COLLECTIVE	MADA	Centre communautaire
OCTOBRE	1 - 6 - 8 - 13 - 15	19 h 30	DARDS	Les Joyeux Minervoïis	Centre communautaire
OCTOBRE	2 - 9 - 16	13 H	SCRABBLE	Club de scrabble Mine de Rien	Centre communautaire
OCTOBRE	3 - 6 - 10 - 13 - 17	13 h 30	CARTES	Les Joyeux Minervoïis	Centre communautaire
OCTOBRE	3	De 16 h 30 à minuit	TOURNOI DE SCRABBLE DUPLICATE	Club de scrabble Mine de rien	Centre communautaire
OCTOBRE	4	De 8 h à 19 h	TOURNOI DE SCRABBLE DUPLICATE	Club de scrabble Mine de rien	Centre communautaire
OCTOBRE	6	19 h	SÉANCE DU CONSEIL	Municipalité de La Minerve	Centre communautaire
OCTOBRE	7 - 14	13 h 30	BASEBALL POCHE	Les Joyeux Minervoïis	Centre communautaire
OCTOBRE	17	10 h 30	BOUGEONS PLUS	Les Joyeux Minervoïis	Centre communautaire

VOUS AIMEZ JOUER AU **SCRABBLE**

Club de Scrabble " **Mine de Rien** "

EN FAMILLE OU SUR INTERNET

Venez jouer avec nous tout en vous amusant à La Minerve TOUS les JEUDIS à 13 h 30 au centre communautaire situé au 91, chemin des Fondateurs.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Suzanne au 819 274-1201 / Suzanne.ally49@gmail.com





APPEL AUX ARTISTES EXPOSANTS !

*Vous êtes photographe,
peintre, sculpteur, mosaïste
ou encore dessinateur,
la bibliothèque vous invite
à exposer vos œuvres dans
la prochaine année.
Nous avons quelques places
de disponibles,
contactez-nous au :
819 681-3380 poste 5550*

Dans le cadre
des journées
de la culture 2025
la bibliothèque présente

CONFÉRENCE JOSÉE BOUDREAU

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2025 À 14H30
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MINERVE

GRATUIT

16 ANS ET PLUS
BILLETS DISPONIBLES À LA
BIBLIOTHÈQUE

SOIS TA MEILLEURE
AMIE !



CONCOURS PERSONNAGES D'HALLOWEEN AU VILLAGE

NOUS SOLLICITONS LA PARTICIPATION DES RÉSIDENTS
ET VILLÉGIATEURS DE LA MINERVE AFIN DE PARTICIPER À
NOTRE CONCOURS DE PERSONNAGES D'HALLOWEEN
POUR LE CENTRE DU VILLAGE. FABRIQUEZ VOTRE PERSONNAGE
ET AIDEZ-NOUS À RENDRE LA FÊTE DE L'HALLOWEEN
DES PLUS VIVANTES POUR TOUS LES ENFANTS

**2 PRIX
À GAGNER**

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE
À LA BIBLIOTHÈQUE**

INSTALLATION DES PERSONNAGES, DANS LE VILLAGE,
DU 1^{ER} AU 6 OCTOBRE 2025 (RETRAIT 2 NOVEMBRE)

P.S.: SI VOUS DEMEUREZ DANS LE CENTRE DU VILLAGE
VOUS POUVEZ L'INSTALLER DEVANT VOTRE
MAISON SINON, NOUS VOUS ASSIGNERONS
UN EMPLACEMENT DÉDIÉ.



Vous avez participé à notre
projet de grainothèque,
au printemps dernier, il est
maintenant temps de venir
partager vos expériences
et déposer les semences.

Retour sur nos activités estivales ;

Zoologiste en action, Zoo lecture avec Kim et
Opale et Heure du conte avec Anita.

Merci à tous les participants!



Quelle belle participation à ce concert sous le préau!

HELP!

**HOMMAGE
AUX
BEATLES**



**Soirée danse en ligne organisée par
Le Festival
des Sucres
de La Minerve**



Crédit photo à M. Pierre Richard